



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ TENUE EN
PRÉSENTIEL À LA SALLE WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-
THIBEAULT LE MERCREDI 13 JUILLET 2022 À 19h00.

Sont présent(e)s :

M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibault, conseiller	siège n° : 2
M ^{me} Thérèse Gendreau, conseillère :	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M. Jean Proulx conseiller :	siège n° : 6

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absent :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Alain Malouin, conseiller :	siège n° : 3

Les membres du Conseil sont quorum.

Ouverture de la séance

Le maire-suppléant constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00.

15 personnes sont présentes à la séance en respectant les mesures sanitaires du Gouvernement du Québec.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE D'ASSEMBLÉE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2022**
4. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 4.1. COMMUNICATION DU MAIRE
 - 4.2. SUIVI DES CONSEILLERS
5. **INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. LISTE DES COMPTES À PAYER RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE LES DÉPÔTS DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT
 - 6.2. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2022
 - 6.3. ACHAT DU SYSTÈME SYGED PG GESTION INTÉGRÉE DES DOSSIERS PHYSIQUES DES FICHIERS ÉLECTRONIQUES
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1. DEMANDE DE SUBVENTION PSPS VOLET RURAL ET URBAIN MRC MANICOUAGAN POUR L'ACQUISITION D'UN PANNEAU NUMÉRIQUE
8. **TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT**
 - 8.1. Entreprendre les procédures pour prendre possession de la halte routière LUDGER CHAMPAGNE avec le MTQ

- 9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 10. **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRES**
 - 10.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE ET L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH POUR UTILISATION DU GYMNASE
- 11. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT 2022-02 MODIFIANT RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-102 CONCERNANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME, LES CANTINES MOBILES' LES ZONES P-20 ET V-38 ET AUTRES OBJETS DIVERS
 - 11.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT «2022-03 MODIFIANT RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-104 RELATIVEMENT AUX AMENDES POUR LES INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME
 - 11.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-04 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ
- 12. **VARIA**
- 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2022-07-01

M.P.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Michel Paquet,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Thérèse Gendreau

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-02

M.P.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2022.

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2022 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2022 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

4.1. Maire : Aucune communication

4.2. Conseillers : Aucun suivi des conseillers

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

M.P. [Signature]

2022-07-03

M.P.

6.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2022, au montant de 47,772.21 \$ et d'en autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-04

M.P.

6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2022

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 juin 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Yvan Thibeault

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 JUIN 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-05

M.P.

6.3 ACHAT DU SYSTÈME SYGED PG GESTION INTÉGRÉE DES DOSSIERS PHYSIQUES DES FICHIERS ÉLECTRONIQUES

ATTENDU QUE ce système améliore la productivité de notre équipe réduisant le temps de saisie de l'information en automatisant la création des documents comme l'ordre du jour, le procès-verbal et les extraits de résolutions

ATTENDU QUE cela normalise les documents

ATTENDU QUE facilite la diffusion des documents en créant un portfolio PDF incluant tous les documents à rendre disponible pour la séance permettant l'envoi du portfolio vers une destination (site web, serveur interne, cloud, etc.

ATTENDU QUE donnant l'accès aux élus à une interface web (Tablette, cellulaire, portable, PC/Mac) pour consulter les documents et prendre des notes

EN CONSÉQUENCE; IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau.

M.P. G

QUE le conseil municipal de Baie-Trinité accepte l'offre de service de PG Solution au montant de 9,856.75\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-06

M.P.

7.1 DEMANDE DE SUBVENTION PSPS VOLET RURAL ET URBAIN MRC MANICOUAGAN POUR L'ACQUISITION D'UN PANNEAU NUMÉRIQUE

ATTENDU QUE la municipalité veut faire l'acquisition d'un panneau numérique

ATTENDU QUE ce panneau sera un lien privilégié de communication avec nos citoyens ainsi qu'avec les utilisateurs de la route 138

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Proulx

QUE le conseil autorise le directeur général de faire une demande d'aide financière PSPS volet rural et urbain, et autorise la mise de fonds requise pour ce projet et autorise le maire ou le directeur général de signer les documents officiels pour la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-07

M.P.

8.1. ENTREPRENDRE LES PROCÉDURES POUR PRENDRE POSSESSION DE LA HALTE ROUTIÈRE LUDGER CHAMPAGNE AVEC LE MTQ

REPORTÉ À LA PROCHAINE SÉANCE

2022-07-08

M.P.

10.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE ET L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH POUR UTILISATION DU GYMNASÉ

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ est considérée comme le maître d'œuvre en matière de service aux citoyens

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ et **LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE** administrent des fonds publics en accord avec l'échelle des valeurs que s'est fixée notre société

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ et **LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE** reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre eux en vue d'une utilisation maximale des installations disponibles à mettre en commun

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ et **LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE** reconnaissent l'importance de mettre à la disposition des organismes des ressources et des services de soutien susceptibles de contribuer à l'atteinte de leurs objectifs, et de, dans le respect de la capacité de payer des contribuables

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QUE la municipalité du village de Baie-Trinité nomme messieurs Étienne Baillargeon ou Gilles Provencher pour signer les documents requis pour cette entente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M.P.G.P.

2022-07-09

M.P.

11.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDMENT 2022-02 MODIFIANT RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-102 CONCERNANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME, LES CANTINES MOBILES, LES ZONES P-20 ET V-38 ET AUTRES OBJETS DIVERS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 2016-102 fut adopté le 12-04 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 2016-102 concernant les résidences de tourisme, les cantines mobiles, les zones P20 et V38 et autre objet divers;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller M. Jean Proulx a donné avis de motion à la séance du 13-04-2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 11-05-2022, le projet de règlement numéro 2022-02 et que certaines dispositions étaient susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 16-05-2022, selon les modalités de l'arrêté numéro 2021-054 du 16 juillet 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de règlement en date du 15-06 2022

CONSIDÉRANT l'absence d'une demande de participation à un référendum en nombre suffisant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

D'ADOPTER le règlement d'amendement numéro 2022-02 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-102 concernant les résidences de tourisme les cantines mobiles les zones P-20 et V-38 et autre objet divers

Le règlement 2022-02 est en annexe avec ce procès-verbal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-10

M.P.

11.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDMENT «2022-03 MODIFIANT RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-104 RELATIVEMENT AUX AMENDES POUR LES INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement sur les permis et certificats portant le numéro 2016-104 fut adopté le 12-04 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 2016-1004 concernant les amendes pour les infractions aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller M. Alain Malouin a donné avis de motion à la séance du 13-04 2022;

M.P. G

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement 2022-03 a été déposé à la séance du 11-05 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

D'ADOPTER le règlement d'amendement numéro 2022-03 portant sur le règlement de zonage numéro 2016-102 concernant le règlement aux amendes pour les infractions aux règlements d'urbanisme

Le règlement 2022-03 est en annexe avec ce procès-verbal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-07-11

M.P.

11.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-04 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ

Le conseiller M. Jean Proulx, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement 2022-04 portant sur l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la municipalité de Baie-Trinité sera adopté.

La conseillère Mme Carole Jourdain dépose le projet de règlement 2022-04.

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Madame Yolaine Lefrançois :

-Elle demande pourquoi que la municipalité a vendu le terrain du 22 route 138 qu'elle avait fait don à la municipalité pour s'en départir?

-Est-ce qu'on pourrait avoir un columbarium dans le multifonctionnel pour mettre les urnes de nos défunts?

Madame Céline Gagnon :

-Elle demande le numéro 8.1 dans l'ordre du jour n'a pas été expliqué, elle veut quel est ce point.

Monsieur Marcel Poulin :

-Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir des explications sur la question de madame Lefrançois?

-J'aimerais avoir des éclaircies à ce sujet?

2022-07-12

M.P.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

DE lever l'assemblée, il est 19h25


Michel Paquet

Maire suppléant



Gilles Provencher

Directeur général et Secrétaire Trésorier